



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le 14 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Société SNEM à Montreuil – État des lieux des contrôles

A la suite de la détection d'un liquide jaune dans la rétention de la station d'épuration de l'usine SNEM observé le 10 novembre dernier, un contrôle a été effectué. Il s'agit d'un produit de ressuage à base d'hydrocarbures, utilisé pour contrôler les pièces traitées par la SNEM, mélangé à de l'eau. Caractérisé comme peu polluant par sa fiche de données de sécurité, il n'a toutefois pas vocation à être rejeté dans le réseau d'eaux usées. Le mélange a donc été pompé et stocké dans des cuves, avant d'être évacué par une société agréée. L'identification de la cause et la résolution du problème sont en cours.

En tout état de cause, et contrairement à ce qui a pu être affirmé par certains riverains lors de la manifestation du 12 novembre 2017, aucun mélange d'hydrocarbure avec de l'acide chromique n'a été constaté, et il n'y a pas de risque d'explosion, ni de « danger grave et imminent » tant pour les salariés que pour l'environnement. Par ailleurs, il n'y a pas de risque particulier de réaction chimique entre un acide et un hydrocarbure qui n'est pas une substance basique.

Eu égard au contexte local, cet incident a fait l'objet d'une déclaration aux services de l'État, bien que cela ne soit normalement pas requis pour ce type d'événements.

Concernant plus généralement la situation de cette entreprise, le préfet rappelle que la visite d'inspection approfondie de la SNEM au titre des ICPE réalisée le 11 juillet dernier, a imposé à l'exploitant de se mettre en conformité sur 3 non conformités notables. Une première inspection a permis de constater d'ores et déjà la levée des deux premières (gestion des déchets produits stockés sur le site et élimination des déchets au fur et à mesure de leur production) dans les délais impartis. Le rapport final constatant le respect des demandes de l'administration par l'entreprise est en cours de finalisation et sera communiqué très prochainement. Aucune des non-conformités ne justifiait, de par leur nature, ni une cessation, ni même une suspension, des activités de l'usine. Des campagnes de mesure complémentaires, allant toutes au-delà de la réglementation, ont par ailleurs confirmé l'absence de risque particulier pour les riverains (cf. communiqué de presse de la préfecture du 11 octobre 2017).

Sur ce dossier, l'État fait preuve de la plus grande transparence. Les résultats de l'ensemble des études menées cet été ont été présentés aux riverains lors d'une réunion publique le 31 août et disponibles sur le site de la préfecture. En outre, les conclusions des nouvelles études diligentées seront également mises en ligne (étude épidémiologique, rapports d'inspection évaluant la mise en conformité de l'usine au titre des ICPE et du code du travail).

Par ailleurs, et comme il s'y était engagé, le préfet rappelle que l'ensemble des rapports d'inspection au titre des ICPE réclamés par les riverains seront communiqués dans les conditions prévues par les textes.

Enfin, et comme annoncé, une réunion de présentation de ces résultats sera organisée à la fin de ce mois, en présence du ministère de la Transition écologique et solidaire.